

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal  
Du 26 février 2025 à 19h00**

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOMBLAINE s'est réuni en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé FERON, Maire,

**Etaient présents :** Alexandre HUET, Denise GUNDELWEIN, Grégoire RUHLAND, Christiane DEFAUX, Jean-Claude DUMAS, Sylvie KURT, Ralph LALLEMAND, Catherine RAMPONT, Philippe LUCE, Marcelle GUILLOT, Mireille DAFFARA, Denis HOELTER, Nazha AJEDDIG, Alex FERON, Hania HAMIDI, Stéphane BRABANT, Christiane ROL, Henri SCHMITZ, Séverine BENOIST, Jean-Pierre SALMON, Inès IHADDADENE, Emmanuel ROSINA, Laurence GRAND, Dominique SAINT-EVE, Salima SERANDOUR, Patrick LIBERT et Nadia NICOLAY

**Etais absent excusé :**

François PIERRON donne pouvoir à Ralph LALLEMAND

**Secrétaire de séance :** conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Inès IHADDADENE a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h15.

**Vote du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2025 à l'unanimité**

**Délibération n°1-26/02/2025 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

Le Conseil Municipal :

**EST INFORMÉ** sur l'évolution de la situation financière de la Ville

**A DISCUITÉ** des orientations qui préfigureront les priorités qui seront affectées dans le budget primitif 2025.

**A PRIS ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025.

**Délibération n°2-26/02/2025 – Désignation des représentants aux Commissions Thématiques du Grand Nancy**

Le Conseil Municipal :

**DESIGNE** les élus suivants comme représentants aux commissions selon le tableau ci-joint.

**Adopté à l'unanimité.**

**Délibération n°3-26/02/2025 – ENS Convention d'un usage temporaire du domaine public fluvial**

Le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le projet de convention d'un usage temporaire du domaine public fluvial dans le cadre de l'Espace Naturel Sensible des Iles du Foulon et de l'Encensoir pour une durée de 5 ans.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout autre document relatif à celle-ci.

**Adopté à l'unanimité.**

**Délibération n°4-26/02/2025 – Dénomination Allée Pasteur**

Le Conseil Municipal :

**DÉNOMME** la voie identifiée sur le plan joint « allée Louis Pasteur »

**DIT** qu'il est prescrit la numérotation et l'adressage suivant qui tient compte de l'existant selon le plan cadastral joint :

- ⇒ n°2 rue Louis Pasteur, parcelle AT 243
- ⇒ n°2 Bis allée Louis Pasteur, parcelle AT 298
- ⇒ n°2 Ter allée Louis Pasteur, parcelle AT 299
- ⇒ n°1 rue du Onze Novembre, parcelle AT 295

- ⇒ n°3 rue du Onze Novembre AT 296
- ⇒ n°5 rue du Onze Novembre AT 297

**Adopté à l'unanimité.**

#### **Délibération n°5-26/02/2025 – Clôture de la régie mixte « Animations et manifestations »**

Le Conseil Municipal :

**AUTORISE** la couverture du déficit de la régie mixte « Animations et manifestations » à hauteur de 3 325.38 €.  
Les crédits seront inscrits au BP 2025 à l'article 65883 « Déficits sur opérations de gestion »

**APPROUVE** la clôture de la régie mixte « Animations et manifestations »

**APPROUVE** la création de deux régies distinctes, une régie d'avances et une régie de recettes

**Adopté à l'unanimité.**

#### **Délibération n°6-26/02/2025 – Déficit sur la régie mixte de l'ALSH**

Le Conseil Municipal :

**AUTORISE** la couverture du déficit de la régie mixte de l'ALSH à hauteur de 235 €.  
Les crédits seront inscrits au BP 2025 à l'article 65883 « Déficits sur opérations de gestion »

**Adopté à l'unanimité.**

#### **Délibération n°7-26/02/2025 – Modification du tableau des effectifs 2025**

Le Conseil Municipal :

**MODIFIE** le tableau des effectifs

**Adopté à l'unanimité.**

#### **Délibération n°8-26/02/2025 – REMBOURSEMENT DE FRAIS EXCEPTIONNELS ENGAGES PAR UN ELU**

Le Conseil Municipal :

**ADOpte** les modalités de remboursement desdits frais

**PRECISE** que ces dispositions prendront effet à compter de ce jour et que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **Délibération n°9-26/02/2025 – RAVALEMENT DE FAÇADE – 4 RUE PIERRE ET MARIE CURIE**

Le Conseil Municipal :

**OCTROYE** une subvention exceptionnelle au ravalement des façades sur rues pour l'immeuble 4 rue Pierre et Marie Curie, sur la même base que celle calculée dans les campagnes incitatives, soit 25% du montant TTC des travaux, la prime étant plafonnée à 1 875€.

**DIT** que la prime sera de 1 875 € pour un montant de travaux de 18 480€ TTC, selon le devis établi par Monsieur OUICI Nabil, 2 rue de l'Eglise, qui effectue les travaux.

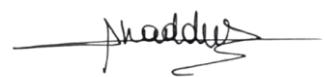
**DIT** que cette prime ne pourra être versée qu'une fois les travaux totalement terminés et conformes à la déclaration préalable n°054 526 25 0 0013, déposée par Monsieur OUICI Nabil pour le compte de Madame FAIVRE et accordée le 14/02/2025.

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025.

**Adopté à l'unanimité.**

La séance est levée à 21h00.

La Secrétaire de séance,  
Inès IHADDADENE,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Inès IHADDADENE", is written over a horizontal line.